



### DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

#### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 13  
Présents : 9  
Absents : 2  
Ayant donné procuration : 2

#### Qui ont pris part à la délibération :

Pour : 9  
Contre : 0  
Abstention : 0

DATE DE LA CONVOCATION  
29 mars 2023  
DATE D'AFFICHAGE  
29 mars 2023

N°009\_2023

**Objet : Vote du compte de gestion 2022 de la Trésorerie**

Le délai de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nîmes contre la présente délibération est de deux mois.

#### SÉANCE DU 04 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois et le quatre avril, à vingt heures trente, le conseil municipal de La Bastidonne régulièrement convoqué en séance ordinaire s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Michel PARTAGE, maire**.

**Étaient présents :** Michel PARTAGE, Béatrice PAUMIER LALLEMAND, Béatrice GRELET, Maryvonne ROSELLO, Vincent MARTIN, Éric LEVANTIS, Laure VINCENT, Hugues SERVIERE, Alexandre HAYEK.

**Excusés et ayant donné pouvoir :** Sandrine PEREIRA a donné pouvoir à Michel PARTAGE et Thomas NERVI a donné pouvoir à Laure VINCENT.

**Absents :** Lou LOMBARD, Aurélia BAZERLI.

**Secrétaire de séance :** Béatrice GRELET.

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**VU** le budget primitif 2022 adopté par le conseil municipal le 07/04/2022,

Monsieur le maire quitte la séance et se retire de la salle du conseil municipal.

Mme PAUMIER LALLEMAND Béatrice, 1<sup>re</sup> adjointe prend la présidence du conseil municipal et propose à Mme ROSELLO Maryvonne de présenter cette délibération.

Mme ROSELLO Maryvonne expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2022 en accord avec les réunions de travail budget/finance.

Le compte de Gestion émis par la Trésorerie est en accord avec le compte administratif de la commune et se présente ainsi :

Résultat de l'exercice	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	530 554.23	678 342.72
Recettes	437 652.64	910 652.77
Déficit	92 901.59	
Excédent		232 310.05

Mme PAUMIER LALLEMAND Béatrice demande au conseil municipal de se prononcer.

### DÉCISION

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal **ADOpte** le compte de gestion 2022, en correspondance avec le compte administratif, à l'unanimité.

Secrétaire de séance  
Béatrice GRELET



Fait à La Bastidonne,  
Le 28 avril 2023,  
PARTAGE Michel, Maire

Signé par : MICHEL PARTAGE  
Date : 28/04/2023  
Qualité : maire